

Commune de Barcillonnette
Conseil municipal du 24/08/2018
Procès-verbal

Présents : Mmes Brigitte BRICOUT, Nicole MAGALLON et MM Grégoire DELABRE , Christian EVEQUE, Bruno HEMERY, Christian PIETAIN, Jean-Pierre TILLY et Christian VANWONTERGHEM.

Absent excusé : Agnès PISSY

Absent : Henri TERRIBILE

Secrétaire de séance : Christian VANWONTERGHEM

Le conseil municipal...

Valide...

- le procès verbal de la séance du 23/07/2018.

Délibère favorablement...

- sur proposition de la commission des finances,
 - pour une décision modificative du budget :
 - pour une prise en compte des amortissements réalisés depuis 2017 pour l'eau et l'assainissement, sans intégration de l'historique ;
 - pour le transfert de subventions amortissables initialement prises en compte comme non amortissables sur le compte adapté ;
 - pour abonder le compte charges exceptionnelles de la somme de 8 000 € correspondant aux amortissements relatifs à l'assainissement, mis au budget sans objet du fait du transfert de la compétence.
 - pour une admission en non valeur d'une somme de 19 € ;
- pour charger le maire d'instruire la réalisation des périmètres de captage, conformément aux arrêtés préfectoraux, et de solliciter à cette fin IT 05 pour l'élaboration d'un cahier des charges afin de rechercher un bureau d'étude ;
- pour autoriser le maire à demander une subvention départementale pour la réparation des dégâts hivernaux sur la voie rurale menant au gîte de Peyssier, en référence au devis de 6 600 € HT de la société Concept TP 05, sachant que, sur autorisation exceptionnelle, les travaux peuvent être entrepris sans délai et que le taux de subvention est de 70 % ;
- pour autoriser le maire à signer la convention avec la communauté d'agglomération Gap Tallard Durance pour le recouvrement de la redevance assainissement ;
- pour approuver le schéma directeur de l'eau potable, afin de régulariser la situation ;
- pour autoriser le maire à lancer un marché à procédure adaptée (MAPA) pour la réfection de la toiture de la bergerie, selon les nouvelles modalités (pas de dépassée de toiture, pas de passerelle et isolation renforcée). Les membres de la commission bergerie formeront la commission d'appel d'offres ;
- pour prendre acte du transfert de la compétence assainissement à la communauté d'agglomération, conformément à la délibération de la communauté d'agglomération Gap Tallard Durance du 14/12/2017.

Décide

- de mettre en place les éléments permettant l'analyse budgétaire du site de Peyssier, en veillant à intégrer la part des salaires pour le prochain exercice ;
- en réaction à la confirmation du transfert en 2020 à la communauté d'agglomération de la compétence eau :
 - d'instruire les dossiers de travaux requis en mobilisant le moins possible les ressources de la commune jusqu'au transfert effectif ;
 - de continuer d'exprimer notre opposition en mettant des obstacles à la mise en œuvre effective ;
 - mettre en place un groupe de travail chargé de prendre contact avec les autres communes pour réfléchir aux moyens d'éviter une gestion uniforme dans le territoire
- d'informer la population sur le nouveau règlement de l'eau en le joignant à la prochaine facture et en l'affichant sur le site

Est informé...

- par la commission des finances des éléments de suivi budgétaire qui montrent une réalisation conforme aux prévisions ;
- du bilan de l'exploitation du gîte de Peyssier sur la saison, écourtée du fait du départ de la gestionnaire :
 - 49 nuitées effectives ;
 - une cinquantaine de nuitées annulées du fait de l'état de la piste ;
 - un taux de satisfaction excellent (9,6 sur 10) affiché sur Booking.com.
- du compte rendu de la réunion avec le bureau d'études Atelier Urba :
 - confirmant l'accord du conseil municipal pour la mise en place d'un règlement d'urbanisme dans les unités urbaines, village et hameau, établissant un cadre limité ;
 - signifiant la non intégration des constructions réalisées dans l'intervalle entre le lancement du PLU et sa signature pour établir le potentiel ultérieur de constructibilité.

Demande...

- au maire
 - de solliciter le SYME 05 pour l'étude de l'augmentation de la puissance de l'installation électrique du gîte de Peyssier ;
 - de lancer sans délai les travaux de réparation de la piste de Peyssier ;
 - de contacter l'ONF pour la réparation de la piste abîmée du fait de l'exploitation forestière ;
 - d'organiser la réception des candidats à la reprise du gîte de Peyssier ;
 - de proposer un projet de convention pour le branchement de Lardier sur le réseau d'eau en intégrant le tarif décidé précédemment

Rappel : prochain conseil municipal le 14/09/2018

La secrétaire de séance

Le Maire

Christian VANWONTERGHEM

JP TILLY